

N° 9
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

27 octobre 2016

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2016-462 du 14 avril 2016
portant **création de l'Agence nationale de santé
publique** et modifiant l'article 166 de la loi n° 2016-41
du 26 janvier 2016 de **modernisation de notre système
de santé.***

(procédure accélérée)

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première
lecture après engagement de la procédure accélérée,
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 3927 rect., 4048 et T.A. 817.

Sénat : 864 (2015-2016), 55 et 56 (2016-2017).

Articles 1^{er} et 1^{er bis}

(Conformes)

Article 2

- ① I. – L'article 166 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est ainsi modifié :
- ② 1° Au 1° du III, après la référence : « L. 1411-4, », est insérée la référence : « L. 1413-1, » ;
- ③ 2° Le V est ainsi modifié :
- ④ a) Le 1° est abrogé ;
- ⑤ b) Au 4°, les mots : « les dispositions des 1° à 3° » sont remplacés par les références : « les 2° et 3° ».
- ⑥ II. – *(Supprimé)*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 octobre 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER